

Université de Genève
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES
ACADEMICUS
1972

2 juin 1972



Discours du professeur Martin Peter

recteur de l'Université

Le Dies Academicus offre au recteur la possibilité de dresser un bilan sur l'évolution de l'Université et de faire part de quelques-unes de ses préoccupations concernant l'avenir.

Cette année, la possibilité de dresser un bilan vient tout particulièrement à son heure, puisque d'une part, le mandat triennal du Rectorat et du bureau du sénat vient à échéance, et puisque d'autre part, la Cité, pour des raisons diverses, s'intéresse plus qu'habituellement à nos comptes.

Certains nous disent, d'autre pensent, que l'Université coûte trop cher et se développe trop rapidement. Ce que la Cité nous dit moins clairement, c'est par rapport à quel référentiel nos dépenses sont devenues trop élevées. Bien entendu, nous avons passé pour la première fois depuis de longues années, à un régime déficitaire dans notre canton. Ainsi, nous sommes maintenant atteints par la même difficulté que ressentent la majorité des autres cantons suisses. Les comptes de la Confédération aussi accusent cette année un déficit. Mais avant de tirer de cet état de choses préoccupant des conclusions concernant l'Université, ne conviendrait-il pas de sérier les questions ?

Peut-on mesurer la grandeur des dépenses publiques uniquement par rapport à l'importance des recettes, ou faut-il également les comparer à l'importance des services que l'on demande à l'Etat ? Ensuite, si l'on devait conclure qu'il soit possible de réduire les dépenses publiques, soit en réduisant les services demandés à l'Etat, soit en augmentant l'efficacité des services publics, est-il d'emblée assuré que ces économies doivent être assurées en priorité dans les services de l'enseignement public ?

Je crois qu'engagé dans cet ordre, le débat confus qui a lieu aujourd'hui aurait de meilleures chances d'aboutir à des lignes directrices pour l'avenir. Dans l'exposé de ce jour, j'espère apporter quelques éléments qui pourraient faciliter le débat en ce qui concerne le développement de l'Université.

Ce n'est pas ici le lieu d'étaler une multitude de chiffres. Nous avons tout récemment transmis au Conseil d'Etat un plan de développement quadriennal, comme le Département des finances l'a demandé à tous les services. Notre plan est le fruit de plusieurs années de travail et se base sur un projet de plan quadriennal qui date d'octobre 1970. Pour n'en citer qu'un élément, la progression des étudiants, prévue en octobre 1970, a été suivie jusqu'à ce jour à 1 % près. Cette précision dans les prédictions n'est pas due au hasard. L'Etat de Genève dispose d'un matériel statistique en matière scolaire, qui permet une sécurité exemplaire de la planification dans ce secteur. Ce matériel a été utilisé au maximum, en même temps que les études sur le plan suisse et européen, par notre commission de développement, présidée par le Professeur HEER. Celle-ci a su en tirer les conséquences qui s'imposaient.

Ces études prospectives ont également permis la création d'un projet de plan directeur pour le développement de l'Université qui sert de base à l'établissement d'un plan directeur des constructions universitaires jusqu'à l'année 1990.

Ce plan a été établi avec le même sérieux. Il prévoit 8000 étudiants pour 1980 et 12 000 pour 1990. Selon toute probabilité, le chiffre de 8000 étudiants sera atteint bien avant 1980. Ces données ne font que souligner, que seul un effort maximal, planifié et coordonné, en matière de construction universitaire, permettra à l'Université de fonctionner normalement dans les 20 années à venir. Ce qui revient à dire que les constructions des bâtiments de science au bord de l'Arve, et d'Uni II, doivent être poursuivies ; que le centre médical universitaire devrait être mis en chantier aussi vite que possible, et que l'aménagement de terrains d'expansion dans la région d'Onex et dans la région de Vessy, retenus en principe par le Conseil d'Etat, ne peut pas rester une vue de l'esprit. Ces projets doivent être suivis des réalisations nécessaires pour le maintien de notre mission universitaire.

Sur la base de ces études, nous n'avons pas le choix, et nous devons demander un effort encore accru à la Communauté, pour le développement de l'Université. Ceci veut-il dire que nos études nous ont induits à perdre le contact avec la réalité ? Il incombera au peuple et à ses élus d'en juger.

Les investissements prévus jusqu'en 1990 devront atteindre un chiffre de l'ordre d'un milliard de francs. Les frais d'exploitation devront augmenter, dans les années qui suivent, de 10 % par an en francs réels, dont une moitié sera due à l'augmentation des étudiants, et l'autre moitié au rattrapage et à l'amélioration de la qualité de nos services. Vis-à-vis de cette perspective, il est légitime de vouloir comparer notre situation à celle d'autres universités.

Les universités de la Suisse allemande ont été un peu plus lentes à saisir les nécessités de rattrapage et de développement, et connaissent aujourd'hui un développement plus rapide que nous. C'est dans ce sens que nous interprétons l'évolution du budget de l'Université de Berne. Entre 1970 et 1971, ce budget a augmenté de 69 à 101 millions. Il est donc, depuis ce moment, considérablement plus élevé que le nôtre, et ceci pour un effectif d'étudiants inférieur. Le budget de 1973 devrait marquer une progression encore plus importante pour l'Université de Berne. Des évolutions analogues pourront être observées à Zurich et à Bâle.

Sur le plan européen, il peut être intéressant de voir que, selon une enquête récente de l'OCDE publiée au mois de février de cette année, les dépenses pour l'instruction, en pourcentage du produit national brut, se situent comme suit :

Suède	6,8 %
Pays-Bas	6,7 %
Italie	5,8 %
France	4,8 %
Royaume-Uni	4,1 %
Suisse	3,6 %
Allemagne	3,0 %

Dès lors, il devient moins étonnant que l'Allemagne comme la Suisse aient à faire face à la nécessité d'un rattrapage particulièrement marqué. En fait, l'Allemagne prévoit de porter l'effectif de ses étudiants de 425 000 à un million au début des années 80.

Face à ces chiffres, les prévisions du rapport Kneschaurek sont encore modérées, puisque celui-ci ne prévoit un accroissement semblable chez nous, que dans la période de 1970 à l'an 2000. Notons que le pourcentage actuel d'étudiants par rapport à l'ensemble de la population est le même en Allemagne qu'en Suisse, soit de 7 pour mille.

L'expérience a montré qu'avec de tels chiffres, quel que soit le sérieux de leur élaboration, il est difficile de convaincre le profane. Il se croit légitimé de justifier

son refus de suivre l'avis des technocrates et leurs prévisions, soit en invoquant le fait qu'il a oublié depuis longtemps ses rudiments de mathématiques scolaires, ou encore le fait que les statisticiens ne sont parfois pas d'accord entre eux. Cependant, le rectorat n'a pas initié le travail prospectif dans notre Université par soif du pouvoir, mais dans le désir d'utiliser les moyens dont il dispose pour éviter des impasses douloureuses à la population.

Nous souhaitons éviter une situation où la Cité demande des spécialistes de tous ordres pour ses services publics et sociaux et pour le maintien et le développement de son économie, et où elle ne reçoit pas ces spécialistes, faute de main-d'œuvre qualifiée. D'autre part, nous aimerions éviter une situation où certains parmi nos jeunes ne peuvent pas acquérir l'éducation qu'ils souhaitent et qu'ils sont capables d'acquérir parce que les universités ne peuvent plus les accepter. Nous tentons également d'éviter que l'université ne se transforme en une espèce d'école professionnelle d'urgence, en transigeant sur la qualité qui, traditionnellement a fait sa force. Avant tout, nous considérons comme notre devoir de faire ce qu'il faut pour que le peuple puisse prendre ses options autant que possible en connaissance de cause, car tous ces chiffres n'évitent pas qu'il faille prendre une décision politique. Cette décision se résumera dans l'alternative suivante : les universités auront-elles les moyens de se développer, ou devront-elles affronter avec des moyens insuffisants les tâches qui seront probablement sanctionnées par la modification de l'article 27 de notre Constitution ? Ceci dit, il est clair que l'Université doit être consciente du poids qu'impose son maintien à la collectivité, et qu'elle doit par conséquent faire preuve d'efficacité dans l'accomplissement de sa tâche.

Voyons dans ce contexte les mutations que notre Université a subies ces derniers temps.

Depuis trois ans maintenant, le Rectorat fonctionne en un régime collégial. A côté du recteur, on y trouve les trois vice-recteurs, le directeur administratif et le secrétaire général. L'essentiel du travail des membres de cet organe est accompli à l'aide des grandes commissions composées de professeurs et, selon les besoins, de représentants de la Cité et de membres des autres corps de l'Université.

L'instauration du directeur administratif, par la modification de la loi du 27 septembre 1969, a eu des effets heureux, puisqu'elle a permis de mieux dominer l'aspect administratif de nos institutions. Que Monsieur CUENDET, qui a su aborder de façon convaincante cette tâche difficile, soit assuré de nos remerciements. L'arrivée d'un administrateur professionnel a permis au secrétaire général de s'occuper des tâches du rectorat et de se charger de missions spéciales, telles la préparation d'une activité plus importante de l'Université dans le domaine de l'enseignement continu, et des aspects plutôt sociaux de notre travail administratif. Que Monsieur DUCRET soit remercié tout particulièrement du soin qu'il a pris cette année pour mettre à disposition la villa Laret, dont plusieurs professeurs et administrateurs ont déjà profité, et qui a été le lieu d'une retraite du Rectorat, et s'est avéré essentielle pour la suite de son travail.

La subdivision des facultés en sections et départements a été sanctionnée par une lettre du Département de l'instruction publique, datée du 22 mai 1970. Certains pourraient craindre que cette subdivision aille à l'encontre du décloisonnement des facultés ; mais il faut réaliser qu'en même temps, la notion des chaires a été abandonnée. Les unités de l'enseignement du premier cycle sont aujourd'hui les sections, et les unités de l'enseignement avancé et de la recherche sont les départements. Nous ne connaissons donc aujourd'hui que des équipes. Le fait que la présidence des sections et la direction des départements ne soient plus attribuées à vie, constitue, à nos yeux, une mesure destinée à faciliter l'adaptation de l'Université à l'évolution toujours plus rapide de ses tâches.

Le problème des écoles dites indépendantes n'a pas encore trouvé une solution institutionnelle satisfaisante. Le Rectorat actuel était attaché à l'espoir que la plupart de ces écoles pourraient être intégrées aux facultés, mais la réalisation de cette intégration s'est montrée aussi difficile que l'arrangement d'un mariage entre conjoints non consentants.

Dans le domaine de la participation, nous constatons avec reconnaissance le fonctionnement normal de l'Union de l'association des assistants de l'Université et de la Conférence universitaire des associations d'étudiants. Que les comités directeurs de ces organes soient remerciés du travail souvent utile qu'ils ont accompli. J'espère qu'à l'avenir, la participation des intéressés dans ces organes se renforcera.

J'ai déjà mentionné la participation des membres des divers corps de l'Université et de la Cité dans certaines des grandes commissions. J'ai le plaisir de remercier en particulier le travail soutenu qu'a accompli le Conseil académique, pour notre Maison. Nous veillerons à ce que, à l'avenir, la représentation dans nos organes reflète encore mieux que par le passé l'opinion de l'ensemble de la Cité.

L'information a continué de retenir notre attention. Le responsable du service de presse et d'information, Monsieur PEVERELLI, a bien réalisé ses multiples tâches et continue à éditer le bulletin « Uni-Information » dont je retrouve des échos un peu partout en Suisse. Pour ce faire, il dispose d'une entière liberté rédactionnelle, et il a su s'en montrer digne. Un apport précieux à la politique d'information est le rapport sur l'ensemble des recherches à l'Université, qu'a édité le vice-recteur ROUILLER.

Les quelques mutations que j'ai pu vous signaler soulignent la nécessité d'une révision de la loi cantonale actuelle, qui date de 1940. Un premier projet de loi, N° 3416, a été soumis au Grand Conseil en juin 1969. Ce projet avait reçu l'adhésion provisoire du Rectorat de l'Université. Un deuxième projet de loi, N° 3762, a été soumis en novembre 1971. Il représente une modification importante du premier projet, et incorpore le résultat d'un travail supplémentaire intense et d'une consultation des organes à l'extérieur et à l'intérieur de l'Université. Le projet propose une loi cadre, seule forme de loi qui donnera une base cohérente à un domaine aussi mouvant que celui de l'organisation d'une université. Ce projet de loi est étudié par une commission du Grand Conseil. Nos espoirs d'une acceptation rapide de cette loi par le Grand Conseil, ne se sont pour l'instant pas confirmés. De nouvelles enquêtes sont entreprises, et la section la plus récente de la loi actuelle, celle qui traite du statut des enseignants et qui est le fruit d'un travail approfondi, est maintenant également remise à l'étude, contrairement à l'intention initiale, qui était de simplement incorporer cette section, de telle façon que la nouvelle loi traite de tout ce qui concerne l'Université. Nous n'ignorons pas que des questions concernant le statut des enseignants, se posent.

Mentionnons dans ce contexte, que la loi actuelle n'a pas pu être appliquée sur un point essentiel, à cause de l'insuffisance du système des retraites. Dans son article 175, la loi prévoit qu'à partir du 1er septembre 1970, tous les professeurs seraient engagés avec une limite d'âge de 65 ans. Mais nous sommes contraints de continuer à les engager avec une limite d'âge de 70 ans, puisqu'il n'a pas encore été possible d'assurer le financement de l'abaissement de l'âge de la retraite. Cet exemple montre que le projet de loi 3762 ne peut prétendre apporter une solution à tous les problèmes en suspens. Le caractère d'une loi cadre devrait cependant permettre de poursuivre les travaux d'aménagement de notre Université. Certains problèmes précis pourraient parfaitement être disjoints de l'établissement de cette loi. Par exemple l'incorporation de la Faculté de théologie et le statut de telle ou telle école, pourraient être réglés par des lois spéciales. La question du traitement de nos administrateurs, qui est préoccupante, à cause de nos difficultés à garder certains de nos meilleurs serviteurs, trouvera sa solution générale par l'évaluation

des fonctions actuellement en cours. Certaines irrégularités dans le barème des traitements des collaborateurs de l'enseignement devront être revues par la même occasion. En attendant, c'est avec préoccupation que nous envisageons que l'Université aurait à affronter une nouvelle période de troubles, sur la base d'une ancienne loi qui ne reflète plus aujourd'hui la réalité sur un bon nombre de points.

La coordination est un sujet qui a souvent retenu notre attention. A l'intérieur même de l'Université, on peut faire beaucoup. Tout récemment, il a été possible de mieux coordonner nos différents laboratoires de biochimie. Dans ce domaine, comme dans d'autres, nous devons éviter que, dans la même université, des efforts de recherche indépendants et peu coordonnés, soient accomplis.

Sur le plan régional, la coordination a marqué de réels progrès, grâce au travail suivi et imaginatif de la Conférence universitaire romande. Dans la plupart des domaines, il existe, à l'heure actuelle, des conventions de 3e cycle qui sont aujourd'hui toutes conclues selon un texte de convention type. L'accès aux études est coordonné dès le premier cycle dans le domaine de la médecine. Cette mesure permet de garantir aux étudiants qui accomplissent leurs études propédeutiques à Neuchâtel et à Fribourg, l'accès aux semestres cliniques, au même titre qu'aux étudiants romands inscrits à Genève et à Lausanne. En psychologie également, l'enseignement des premiers cycles a été coordonné. On s'est aperçu que la pratique de la psychologie devra se rapprocher bien davantage de la procédure développée dans la médecine, et les mesures appropriées sont prises. Dans des domaines tels que la médecine dentaire, la pharmacie et l'architecture, des solutions de répartition des tâches sont à l'étude. Sur un autre plan, tous les dossiers concernant la nomination d'un professeur aux universités de Lausanne ou de Genève, sont connus des Rectorats des deux universités.

La coordination au niveau fédéral s'est avérée être une tâche particulièrement passionnante et difficile. Le Recteur sortant a détenu la deuxième vice-présidence pour la Conférence universitaire suisse et était membre de la Conférence des recteurs suisses. Une révision partielle de la loi sur l'aide aux universités est un premier fruit des efforts au niveau fédéral. Actuellement, une révision totale de la loi sur l'aide aux universités, et une modification partielle de la Constitution sont à l'étude. Là encore, des questions difficiles se posent, qu'il serait peut-être utile de sérier. D'une part, il est clair que l'aide fédérale aux universités doit être sensiblement accrue. Nous sommes loin d'avoir atteint un subventionnement de 50 % des frais d'investissements et des frais de gestion pour les grandes universités. D'autre part, se pose aussi la question de la distribution des compétences de gestion universitaires entre les cantons et la Confédération ; pour ne pas parler des compétences qui resteraient de préférence confiées aux universités. J'attire l'attention sur le fait que nous ne disposons pas encore d'un organe fédéral de gestion qui puisse mieux patronner les universités, que ne le font actuellement les organes cantonaux. On peut aller jusqu'à se demander si la présente loi sur l'aide aux universités n'a pas soulevé presque autant de problèmes de coordination, qu'elle n'en a résolus. Nous ne doutons pas que l'évolution aille vers la conception d'une Université Suisse, mais nous ne pouvons pas nous rallier à la tendance qui consiste à vouloir accélérer la solution du problème difficile de la gestion commune, en le mêlant d'une façon exagérée aux problèmes urgents d'un subventionnement fédéral accru.

Nous avons eu le plaisir de tenter également quelques démarches sur le plan de la coordination internationale. D'un côté, nous avons conclu un accord de collaboration directe entre l'Université Babeş-Bolyai de Cluj en Roumanie et l'Université de Genève, accord daté du 27 mai 1971. Un comité interfacultaire veillera à l'application des clauses de cet accord. L'Etat s'est déclaré prêt à nous fournir un minimum de moyens pour en garantir l'exécution. D'autre part, j'ai eu l'honneur de présider une commission constituée par la conférence des recteurs

suisses, et qui avait pour but d'étudier les relations des universités suisses avec les universités des autres pays et, notamment avec la France. Un projet d'accord avec ce pays est maintenant soumis à la conférence des recteurs. Ces relations seront grandement facilitées par un décret édicté par le Ministère de l'Éducation Nationale de la République Française, et daté du 28 avril 1972. Il fixe les conditions de nomination en qualité de professeurs ou de maîtres de conférences, des enseignants de nationalité étrangère, en stipulant que ceux-ci peuvent être nommés professeurs ou maîtres de conférences lorsque leurs titres et leurs services le justifient, à la condition d'avoir fait l'objet d'une proposition à la fois des instances des universités auxquelles ils seront appelés à exercer leur fonction, et du comité consultatif des universités. Il s'agit donc d'une innovation importante par rapport à la situation antérieure, où les professeurs, assimilés au statut de fonctionnaires, ne pouvaient pas être nommés en France quand ils étaient de nationalité étrangère.

C'est ici que s'arrête mon rapport d'activité.

Qu'il me soit permis d'ajouter encore quelques réflexions toutes personnelles concernant l'avenir de l'Université.

La futurologie universitaire est devenue aujourd'hui une branche respectable. Des titres alléchants frappent l'œil et l'imagination : « Faillite de l'Université ? » annonce un récent livre de poche ¹⁾. La lecture de pareils ouvrages suggère encore un autre titre : « L'Université victime de son succès ». Parmi les problèmes principaux, mentionnons celui de la croissance exponentielle des connaissances et de la nécessité de poursuivre cette croissance. La croissance numérique des étudiants est liée à l'évolution puissante de l'enseignement secondaire et, sur un niveau plus fondamental, au sentiment toujours plus fermement ancré, que tout étudiant capable d'une éducation supérieure doit et peut avoir la possibilité de la recevoir. L'Université s'occupe d'une partie de notre jeunesse, et beaucoup de nos jeunes sont aujourd'hui tourmentés. Il y a des raisons légitimes à cet état de choses ; nous avons poussé maintes possibilités offertes par le développement industriel, jusqu'à la saturation. Les conséquences écologiques de cette politique d'expansion commencent à se faire sentir, et nos organismes ne sont pas encore adaptés à faire face à ces nouveaux problèmes. L'équilibre est perturbé dans le sens que nos activités professionnelles se bureaucratisent et qu'il est moins facile que par le passé de s'épanouir dans un métier manuel, artisanal ou créateur. Une importante composante du malaise que ressent la jeunesse réside dans le fait que nous opérons une transition de la pensée mythique à la pensée rationnelle. Je crois que les grands problèmes actuels ont été posés, en dernière analyse, par le succès de la pensée rationnelle, et doivent maintenant être résolus en faisant appel à la même rationalité. Mais il suffit de constater, par exemple, la place réservée encore aujourd'hui dans notre presse, à l'astrologie, pour voir combien faible est encore l'emprise de cette rationalité sur notre psychisme. L'on comprend alors plus aisément pourquoi nous assistons à de puissants contre-courants qui séduisent particulièrement nos jeunes, puisqu'ils leur promettent un nouveau salut dans l'irrationalité.

Sur cette toile de fond, nous découvrons une jeunesse angoissée, solitaire, désorientée, endoctrinée, parfois droguée. Nous devons tenir compte d'une certaine perte de motivation, d'un effondrement des cadres moraux et, étant, d'une démission des parents. L'Université ferait bien de méditer sur cet état de chose, et de rechercher les ressources qui lui permettront d'aider la jeunesse dans ses problèmes. Elle tente en fait déjà une multitude de démarches, et elle devrait encore savoir innover, tout en restant fidèle à sa vocation première. Dans son effort pédagogique, elle devra réapprendre à se consacrer à l'essentiel.

¹⁾ « Faillite de l'Université », Jean Fourastier, Collection Idées, Editions Gallimard, 1972.

La croissance des connaissances ne justifie souvent pas l'alourdissement des plans d'enseignement, car il arrive que des notions puissantes soient découvertes qui, si elles sont bien mises en évidence et bien expliquées, rendent plus facile l'accès à tout un domaine qui n'était jadis qu'un ensemble de connaissances et d'hypothèses décousues. Ces notions puissantes permettent également de découvrir la liaison entre des domaines de connaissance auparavant considérés comme indépendants. Ceci m'amène à prétendre que le vrai décloisonnement est atteint par l'étude en profondeur de quelques sujets, choisis évidemment avec une grande compétence pédagogique.

Une autre question est de savoir si, comme par le passé, tout l'enseignement qui est donné à des élèves ayant dépassé leur vingtième année, doit nécessairement être donné à l'Université. On pourrait envisager qu'à côté de l'Université se développe un ensemble d'enseignements professionnels et d'institutions de recyclage et de formation continue. L'essentiel sera d'admettre que, beaucoup plus que par le passé, les hommes ayant dépassé l'adolescence, auront besoin d'un enseignement scientifique en profondeur pour les uns, professionnel pour les autres ; pour d'autres encore, d'un enseignement de culture générale qui ne vise pas spécialement à l'acquisition d'une capacité opératoire nouvelle. La question de savoir si toutes les formes d'enseignement qui conduiront vers ces divers buts seront assumées par l'Université, ou si certaines seront à l'avenir confiées à des institutions indépendantes — mais finalement toutes réunies au Département de l'instruction publique — est peut-être plutôt une question d'organisation, et même de prestige, qu'une question de fond.

Un but à rechercher par l'Université, serait celui d'obtenir un curriculum à sorties multiples. Les deux premières années pourraient être gratifiées d'un certificat propédeutique ; la troisième année, d'une licence ; la quatrième année, d'un diplôme. Un certificat de spécialisation serait accessible en cinq ans, et, en huit ans, il devrait être possible d'obtenir un doctorat dans toutes les facultés. Un plan d'études ainsi structuré donnerait à l'étudiant le sentiment d'une plus grande indépendance vis-à-vis de son Alma Mater.

Une mobilité plus grande sera nécessaire dans l'adaptation de ces différents degrés, selon l'évolution des besoins. Un effort particulier doit encore être accompli pour la formation des maîtres des enseignements primaire et secondaire. Ces maîtres méritent d'être dotés d'une connaissance solide en pédagogie et en psychologie, mais nous risquons d'oublier que seul un sentiment de maîtrise solide et étendu dans différents domaines du savoir leur donnera la possibilité d'enrichir leur enseignement et de l'adapter aux besoins de leurs élèves. Pour cette raison je souhaiterais que l'entrée dans l'enseignement soit facilitée aux détenteurs des diplômes supérieurs de l'Université.

La question de l'équilibre entre pédagogie et enseignement des matières, se posera désormais aussi à l'Université. Nos efforts en pédagogie universitaire ne devront pas nous faire oublier que nous devons fournir à nos étudiants, non seulement les outils nécessaires à leur développement, et leur offrir la possibilité d'exercer leurs capacités, mais qu'en même temps, nous devons les respecter comme des individus libres de leur choix. Nous devons donc faciliter leurs options, en les faisant progresser à partir de connaissances spéciales vers des vues plus générales. Ceci ne sera possible que dans une université non politisée.

Les questions d'organisation de structure et d'administration nous ont retenus souvent pendant les trois années écoulées. Nous n'avons jamais cherché à devenir un état dans l'état, mais nous avons demandé et obtenu, grâce à la compréhension des autorités politiques, un certain degré d'autogestion qui a été bénéfique à l'efficacité du travail. Dernièrement, cette autogestion a soulevé des critiques de la part

d'un parlement qui est préoccupé par le problème de la séparation des fonctions législatives et exécutives dans un état moderne. Espérons que le degré d'autogestion dont l'Université a joui, et la relative liberté d'action de l'exécutif dans des situations qui nécessitent une intervention rapide, ne devienne pas victime de ces préoccupations.

Un certain accroissement de l'efficacité du travail pourrait être trouvé si l'on arrivait à admettre une certaine spécialisation dans le travail des professeurs. La doctrine actuelle veut qu'un professeur soit également doué pour l'enseignement, la recherche et l'administration, mais le fait que l'Université soit encore la seule entreprise à exiger de ses cadres pareille polyvalence, pourrait être sujet à méditation. Je reste attaché à la notion, valable surtout pour une petite nation comme la nôtre, et qui pourrait difficilement alimenter des centres de recherche autonomes, que la recherche et l'enseignement doivent restés liés dans l'Université. Toutefois, dans l'emploi de nos cadres à ces tâches, une certaine différenciation sera nécessaire. Certains devront plutôt se spécialiser dans l'enseignement, certains se voueront plutôt à une recherche de pointe ; ils paieront ce privilège par une surveillance plus étroite de la fertilité de leurs efforts. Pour certains, le mélange actuel entre recherche et enseignement représentera à l'avenir aussi une formule optimale. Quant aux tâches administratives, elles seront, pour l'essentiel, confiées à notre vaillant corps d'administrateurs. Encore actuellement, les doyens et membres du rectorat, par exemple doivent assumer trop de charges purement administratives. Les professeurs pourront se limiter à garder une main dans la haute gestion, afin de veiller à ce que les décisions, même administratives, tiennent dûment compte des exigences de l'enseignement et de la recherche.

Si j'ai ainsi osé esquisser certaines idées quant à l'avenir, je l'ai fait surtout pour souligner que l'Université doit connaître une évolution continue et que la loi doit veiller avant tout à procurer un cadre qui permette et favorise cette évolution.

Il faut bien admettre que le développement rapide que nous avons connu dans différents secteurs a soulevé un problème qui risque de persister dans le futur. Que ce soit dans le domaine de l'enseignement, de la recherche ou de l'administration, nous avons éprouvé parfois une limite qui provient du fait qu'à la suite de progrès trop marqués, les difficultés sont apparues de part et d'autre entre l'Université et l'Etat, entre les étudiants et leurs débouchés, ou entre nos recherches et la compréhension de celles-ci par le public. Ceci pourrait être considéré comme étant des raisons valables de ralentir le rythme de nos activités. Cependant, avant d'agir ainsi, il faudra également envisager l'hypothèse que l'Université a adopté son rythme parce qu'elle est, grâce à son contact avec la jeunesse, particulièrement sensible aux exigences du temps, exigences qui se feront sous peu sentir également dans les autres secteurs de notre communauté. Dans cette hypothèse, on pourrait se résigner à accorder à l'Université une certaine tolérance vis-à-vis du rôle de pionnier qu'elle se voit, parfois malgré elle, contrainte à jouer.

Le 23 mai de cette année, des étudiants ont eu une fort heureuse initiative. L'AIIESEC (Association Internationale des Etudiants en Sciences Economiques et Commerciales), a convoqué à Lausanne une rencontre entre universitaires et chefs d'entreprises. Lors d'une table ronde, l'un des chefs d'entreprise a résumé un souci de l'Economie, en disant que l'Université ne devrait pas songer à former seulement des chefs et des savants, mais aussi des cadres moyens, avec une grande capacité d'adaptation. Il est utile pour l'Université et ses étudiants, que le dialogue soit noué et que ceci soit connu. En même temps, nous aimerions bien que nos interlocuteurs économiques, avant de tirer de leurs soucis la conséquence qu'il faut limiter le développement de l'Université, examinent bien si la Suisse des années 1980 n'aura pas précisément besoin d'un peu plus de chefs et d'un peu plus de savants.

Arrivé bientôt au terme de cette année académique, j'aimerais adresser mes remerciements aux professeurs, assistants et étudiants. Ils ont fait preuve d'indulgence et ont, par leur attitude constructive et généreuse, permis au Recteur de gérer l'Université. Ensuite, je tiens à mentionner en particulier certains secteurs qui travaillent en silence, mais qui contribuent beaucoup à maintenir à notre Maison une certaine hospitalité. Sans vouloir les nommer en détail, je songe aux activités culturelles, sportives, musicales et théâtrales. Je songe aux efforts considérables qui sont accomplis dans le domaine du logement où les plans ont bien progressés pour l'élargissement de la Cité universitaire. Grâce notamment, à la prévoyance et au dévouement du vice-recteur PATRY, la préparation de nouveaux centres d'habitation est bien avancée.

Je remercie le Fonds général qui gère si bien la petite fortune propre à l'Université et qui nous permet de faire face par exemple, à certaines activités sur le plan international, qui, bien que pesant peu au budget, contribuent grandement à la compréhension de notre Maison par ses propres serviteurs, par la Cité et par les autres pays. Je remercie les pouvoirs exécutifs et législatifs qui nous ont si généreusement soutenus dans une période à la fois de crise et d'expansion. Je remercie la presse genevoise qui n'a cessé de s'intéresser aux problèmes de notre Université, et qui fait preuve d'une louable compréhension de notre Maison. Je remercie la Cité dont je n'ose pas prétendre qu'elle nous ait toujours compris, mais qui nous a néanmoins fait sentir cette générosité et ouverture d'esprit dont Genève a le secret, et qui est si propice à un développement parfois original des institutions.

Et enfin « last but not least », j'aimerais adresser mes remerciements au chef du Département de l'instruction publique et à ses collaborateurs. Pendant les six années écoulées, nous nous sommes vus relativement rarement. Je n'éprouvais pas le besoin de monter à tout moment au Département, mais chaque fois que je m'y suis rendu, je l'ai trouvé bien disposé envers l'Université, étonnamment informé et capable de saisir vite nos problèmes. Je savais que, même dans les rares cas où son chef semblait ne pas saisir nos propos, il était inutile de tenter de longues explications car, en fait, il nous avait bien compris, mais avait simplement jugé que le sujet n'était pas mûr. Il fallait alors retenir le point en question pour un entretien ultérieur. Mais que le Président avait décidé de s'engager pour obtenir ce que nous demandions, nous pouvions oublier l'affaire et être convaincus que tout serait mis en œuvre pour qu'elle se réalise. Avec une netteté bienfaisante, vous avez su, Monsieur le Président, établir quels étaient les domaines des décisions dans lesquelles l'Université devait prendre ses propres responsabilités, dans le cadre de son auto-gestion. Là où vous deviez le faire, vous nous avez signalé de quelle autre instance dépendait la décision, donc soit du Département, soit du Conseil d'Etat, soit du Parlement ou du Peuple. Dans toutes ces décisions vous avez veillé à ce que l'Université soit préalablement consultée. Voilà pourquoi, quand je songerai à l'étrange aventure qu'est une période de rectorat pour un homme de science, je retiendrai un sentiment de gratitude d'avoir pu exercer ce mandat aux côtés d'un homme politique sûr de sa démarche. J'espère que vous offrirez la même collaboration à mon successeur.